



Prêt immobilier refusé après demande de caution

Par **HEURTIN**, le **20/04/2011** à **14:39**

Bonjour,
Mon fils désire acquérir un appartement et a donc fait une demande de prêt qui n'a pas été acceptée l'agence lui a dit qu'il fallait 3 refus de banque sinon il aurait un % à leur régler pourriez vous me dire ce qu'il en est. Peut-il faire d'autres demandes de prêt (il avait déjà contacter une autre banque) et y a t-il des problèmes de délai qui pourraient se retourner contre lui
Sinon à combien le % se monte t-il s'il ne consulte pas les 3 banques et qu'il renonce à l'achat ?
merci pour votre aide
B HEURTIN

Par **andré**, le **20/04/2011** à **14:56**

BJR, es-ce que l'agence a noté dans le compromis trois noms d'établissements bancaires ? en règle générale un seul refus de pret suffit à condition bien sûr que les informations données à la banque soient de nature à ne pas favoriser le refus, vérifiez également que vous n'avez pas mandaté l'agence pour vous obtenir un pret cependant si c'est le cas et qu'elle vous trouve une banque pour vous financer aux conditions stipulées au compromis cela peut être intéressant